



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 11 mai 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/05/105

Date Convocation 29/04/2026	Le 11 Mai Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/04/2026	PRESENTS 23 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Christine LE BRIS ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Maryline SAUVADET ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Benjamin RATOUIT ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Gaëlle CHAPUT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	PROCURATIONS 4 : Mathieu RIOU a donné procuration à Camille DECONINCK ; Leslie DOUX a donné procuration à Virginie GIRARD ; Manon PLESSIS a donné procuration à Patrice BERNARD ; Alain MOUSNIER a donné procuration à Gaëlle CHAPUT
- en exercice 27	ABSENTS 0
- présents 23	SECRETAIRE : Camille DECONINCK
- procuration 4	
- absents 0	

NATURA 2000 « COTES SAUVAGES, DUNES, LANDES ET MARAIS DE L'ÎLE D'YEU » : PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ANIMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Yannick RIVALIN

La Commune de l'Île d'Yeu est structure porteuse en charge de la mise en œuvre du document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 5200654- « Côtes sauvages, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu » dont l'enjeu est d'élaborer des projets sur le territoire afférent aux actions Natura 2000.

L'animation Natura 2000 mobilise de nombreux acteurs et fait appel à des outils techniques et financiers, tout en mettant en œuvre une démarche de concertation. S'appuyant sur les travaux du comité de pilotage, la structure animatrice a un rôle central, car elle permet de maintenir la cohérence d'ensemble du programme de travail du DOCOB pour favoriser des actions de gestion concrètes avec les acteurs du territoire. Dans le cadre de ces missions, l'action d'animation a pour but de promouvoir les mesures favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en assistant techniquement les différents porteurs de projet. Dans ce cadre et pour cette mission, la commune de l'Île d'Yeu fait appel au soutien financier de la Région des Pays de la Loire pour 50% et de l'Europe pour 50% (via le Conseil Régional et le programme FEDER). Cette mission se décompose de la manière suivante :

- L'animation, la sensibilisation des acteurs du site document d'objectifs ;
- L'assistance technique (appui à la signature de contrats Natura 2000, expertise ...) ;
- L'assistance administrative (organisation des comités de pilotage ...)

La commune de l'Île d'Yeu a opté en 2015 pour une animation en régie. Pour réaliser cette mission, elle avait créé sur la période 2015-2017 un ½ poste d'animateur et 2 postes saisonniers de surveillance et d'information ponctuelle des milieux naturels de l'Île d'Yeu (protecteurs de l'environnement). Cette convention d'animation a été renouvelée tous les 2 ans et dernièrement sur la période 2024-2027 (01/01/2024 à 31/12/2027). Il s'agit donc aujourd'hui de prolonger la durée de la dernière convention financière d'animation jusqu'au 31/12/2028, soit de 12 mois supplémentaires. L'aide sur la durée totale de la convention 2024-2028 (01/02/2024-31/12/2028) sera plafonnée à une dépense prévisionnelle maximale de 262 927.29 € TTC.

Cette demande comprend le coût du programme d'activité pour la période 2024-2028 :

Synthèse du montant des dépenses prévisionnelles du projet	
Frais de personnel	228 632.43€
Frais professionnels (15 % des frais de personnels – forfait couts indirects)	34 294.86€
Total Projet TTC	262 927.29€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler le poste d'animateur Natura 2000 - « Côtes sauvages, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu » à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires jusqu'au 31/12/2028 ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler les 2 postes de protecteurs de l'environnement pour juillet-août 2027 et juillet-août 2028 ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, de l'Europe (FEDER) et des divers organismes financeurs potentiels ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants des conventions financières à intervenir ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.



L'Île d'Yeu, le 15 mai 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD